

APPEL A CANDIDATURE POUR LE CENTRE DE COMPETENCE FR.I.NET²



La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au coeur de la Méditerranée

APPEL A CANDIDATURE POUR LE CENTRE DE COMPETENCE FR.I.NET²

FR.I.NET² est un projet financé par le Programme de Coopération Territoriale INTERREG Italie-France MARITIME 2014-2020 qui a pour objectif la création d'un centre de compétence transfrontalier.

Ce centre de compétence prévoit l'accompagnement d'entreprises sélectionnées au sein de deux filières prioritaires – Nautisme et tourisme durable – dans les domaines de l'innovation et le transfert de technologie, la stratégie de développement d'entreprise, le positionnement sur les marchés locaux et internationaux, et l'accès aux financements bancaires et publiques (notamment communautaires).

Le centre de compétences FRINET2 propose d'accompagner 20 entreprises sur l'ensemble des territoires partenaires : la Ligurie, la Toscane, la Sardaigne et la Corse.

Les partenaires gestionnaires du centre de compétence sont :

L'Association des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat e d'agriculture de la Ligurie, UNIONCAMERE Liguria ; L'Agence Régionale pour le Développement Economique de la Région Ligurie, FILSE BIC – Incubateur de Gênes ; L'Agence spéciale de la Chambre de Commerce de la Sardaigne du Nord, PROMOCAMERA ; Pontedera & Tecnologia, Pont-Tech S.c.r.l. ; La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse, CCIHC ; La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.

Sur la base l'inventaire des services supports proposés pour le développement des entreprises existantes et des besoins exprimés par celles-ci dans chaque région de référence, le partenariat a identifié les thématiques suivantes comme devant être proposées par le centre de compétences transfrontalier :

- Stratégie et structuration de l'entreprise,
- Innovation et transfert de technologie,
- Positionnement sur les marchés locaux et à l'export,
- Accès aux financements bancaires et publics.

Afin de proposer aux entreprises les services spécifiques relevant de ces thématiques, les partenaires ont définis, sur la base d'un appel à candidature, une base de données d'experts français et italiens, sur l'ensemble des régions du partenariat.

Le Centre de Compétences sera testé durant le déroulement du projet FR.I.NET², en proposant des services spécialisés à des entreprises pilotes.

Cet Appel à Candidatures est destiné à la sélection des entreprises pilotes qui bénéficieront des services du Centre de Compétences durant la période allant de juin à octobre 2018.

Art.1. Candidats

Peuvent faire acte de candidature les entreprises :

- Etre inscrites depuis au moins le 1^{er} juin 2015;
- Etre constituées sous une forme juridique reconnue par la réglementation française ou italienne;
- Respecter la définition des micro, petites et moyennes entreprises définie par la recommandation de la Commission européenne n° 2003/361/CE du 6 mai 2003 : « La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. » ;
- Développer des activités relevant des filières « Tourisme durable et innovant » et « Nautisme », comme défini par le Programme de coopération transfrontalière Marittimo Italie-France 2014-2020 (<http://www.frinet2.eu/fr/les-filieres-de-reference/>);
- Pratiquer leur activité principale dans l'une des régions concernées par le projet FR.I.NET² : Ligurie, Sardaigne, Corse, Toscane (dans la limite des Provinces de Grosseto, Livourne, Lucca, Massa et Pise).

Elles devront répondre aux critères suivants :

- Etre inscrite (avec son siège social et/ou une antenne locale) au registre des entreprises dans une des Chambres de Commerce de Ligurie, Sardaigne, Corse, Toscane (dans la limite des Provinces de Grosseto, Livourne, Lucca, Massa et Pise) et être à jour des cotisations afférentes,
- Etre à jour de leurs obligations sociales et fiscales,
- Ne pas être en état de cessation de paiement, de liquidation, ou de cessation volontaire d'activité conformément à la législation en vigueur,
- Se conformer à la législation de l'UE 1407/2013 du 18/12/2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne à l'aide « de minimis »

Art.2. Contenu des services dispensés par le centre de compétences transfrontalier

Les entreprises répondant aux exigences requises par l'Art.1 et ayant été sélectionnées selon les modalités décrites à l'Art.5 auront accès aux services suivants:

A. Un suivi individuel

Sur la base des éléments fournis dans le dossier de candidature, chaque entreprise sélectionnée bénéficiera de l'accompagnement d'une équipe d'experts spécialisés dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Stratégie et structuration de l'entreprise,
- Innovation et transfert technologique,
- Positionnement sur les marchés locaux et étrangers,
- Accès au crédit et aux financements publics.

L'ensemble des services disponibles est répertoriés dans le **Catalogue des services du centre de compétences**, consultable au lien suivant: <http://www.frinet2.eu/fr/publie-le-catalogue-des-services-du-centre-de-competences/>

Chaque entreprise sélectionnée pourra bénéficier d'une assistance technique personnalisée, pour une durée maximale qui pourra atteindre 80 heures (équivalant à une valeur maximale de 4500€) à utiliser, durant la période allant du 25 juin au 31 octobre 2018. Cette assistance sera constituée par l'intervention d'experts spécialisés, français et italiens, sélectionnés par les partenaires dans la base de données mentionnée en introduction.

Le nombre d'entreprise admise à bénéficier des services du Centre de Compétence Transfrontalier et les heures de suivi technique peuvent varier en fonction du budget mis à disposition par le projet pour chaque partenaire, cependant, le nombre minimal est de 20 entreprises pour l'ensemble de la zone du projet. Les heures de suivi seront évaluées sur la base de l'analyse de la demande et du formulaire d'inscription, il sera tenu compte des priorités indiquées par l'entreprise en termes de services souhaités au sein des thématiques (maximum 5 au total).

B. Un accès à la plateforme

Chaque entreprise pourra, également, bénéficier de son propre compte, lui permettant d'accéder aux services de la plateforme on-line qui héberge le Centre de Compétences transfrontalier :

- Outils d'auto-diagnostic,
- Session de formation en webinaire,
- Mise à disposition de documentation et supports, téléchargeable,
- Outils d'échanges avec les experts,
- Grilles d'évaluations de l'entreprise,
- Organisation de rendez-vous individuels avec les partenaires,
- Calendrier des événements locaux ou internationaux qui pourraient être utiles au développement de l'entreprise.

Art.3. Modalité d'utilisation des services

L'activité d'accompagnement individuelle sera fournie par les experts italiens et français inscrits dans la banque de données du projet FR.I.NET2 – accessible en ligne à la rubrique consacrée, sur le site institutionnel du projet ainsi que sur les sites des partenaires. Dans le cas où l'expert spécialisé dans le service nécessaire à l'entreprise, ne serait pas présent sur la liste pré-citée, ou n'aurait pas de disponibilité, il sera possible de faire appel à un expert figurant sur d'autres répertoires d'experts réalisés dans le cadre d'autres projets du PC IFM 2014-2020, à condition que cela soit prévu dans leur propre règlement de participation, en uniformité de la typologie du service fourni.

Chaque partenaire procédera, selon son propre jugement, au choix de l'expert à solliciter, dans le respect du principe de compétences, de non discrimination et d'égalité de traitement. Chaque partenaire activera les missions qui s'avéreront nécessaires en fonction des besoins des entreprises sur la base de l'analyse des demandes et du processus d'évaluation comme décrit à l'article 5.

Art.4. Modalités et termes de participation

Les candidatures devront être déposées **du 14 mai 2018 au 8 juin 2018 à 17h**, sur la plateforme à l'adresse suivante : www.frinet2.eu.

Durant cette période, les candidats, répondant aux critères décrits dans l'article 1 de cet appel à candidature devront compléter leur demande de candidature sur la plateforme et y joindre les pièces suivantes :

1. Demande de candidature complétée et signée par le représentant légal de l'entreprise (pour les entreprises italiennes la signature électronique est obligatoire),
2. Le formulaire de participation,
3. Copie de la Carte Nationale d'Identité du représentant légal,
4. La déclaration des « minimis » complétée et signée,

Les documents devront être correctement complétés et signés, seuls les formulaires téléchargés sur la plateforme seront acceptés.

Ne seront pas examinées et donc exclues de la procédure, les candidatures qui:

- Ne respectent pas les dispositions du présent appel à candidature,
- Sont incomplètes.

Art.5. Procédure d'évaluation

Le projet FR.I.NET2 prévoit de faire bénéficier à un minimum de 20 entreprises, des services de spécialistes.

La sélection de ces entreprises se fera sur deux niveaux d'évaluation:

- un local, effectué par un comité d'experts locaux,
- Et le second transnational, effectué par une commission transnationale, composée comme défini dans l'Art.6.

Les commissions examineront les demandes reçues et en évalueront l'admissibilité, selon les exigences définies par le présent Appel à Candidature et selon le contenu des projets présentés.

Les commissions procéderont à l'évaluation selon les critères suivants:

1. Objectif de développement de l'entreprise (notation de 1 à 10 points),
2. Objectifs d'innovation en termes de processus ou de produits/services de l'entreprise (notation de 1 à 10 points),
3. Développement durable, économique et social (notation de 1 à 10 points)
4. Faisabilité et cohérence du projet, en tenant compte des facteurs internes et externes à l'entreprise (notation de 1 à 10 points),
5. Projet de collaboration transnationale (+2 points).

Une fois cette évaluation effectuée, Le Comité Local (composé du partenaire du projet et des experts sélectionnés), établi le classement et le transmet au chef de fil (Unioncamere Liguria).

Pour être considérée admissible une entreprise devra totaliser au moins 30 points sur 42.

Le Chef de Fil convoque la Commission Transnationale d'Evaluation pour définir la liste des entreprises bénéficiaires des services spécifiques définis dans l'article 2 du présent avis d'appel à candidature.

La Commission Transnationale établie le classement final¹ qui sera publié sur la plateforme du projet.

Chaque territoire apportera l'assistance du Centre de Compétences Transfrontalier à un minimum de 5 entreprises. Si ce nombre n'était pas atteint, il sera complété selon la liste de classement.

Les entreprises sélectionnées par chacune des régions partenaires pourront accéder aux services spécialisés du Centre de Compétences Transfrontalier, décrits à l'Art.2, **du 25 juin au 31 octobre 2018.**

Dans le cas où, le nombre total d'entreprises sélectionnées, n'atteignait pas la valeur cible de 20 entreprises, comme prévu par le projet FR.I.NET², les partenaires seraient amenés à réévaluer l'admissibilité d'entreprises faisant déjà l'objet de la procédure d'évaluation, ou à ouvrir de nouveau les termes de l'Appel à candidature.

¹ Une attention particulière sera portée au fait qu'au moins un projet par filière de référence de FR.I.NET2 – nautisme et tourisme durable – sera sélectionné par région.

Art.6. Commission d'évaluation transnationale

La Commission d'évaluation transnationale est constituée d'un représentant par partenaire du projet FR.I.NET2. Chaque partenaire pouvant s'adjoindre les compétences des experts ayant participé aux comités locaux.

L'ensemble des membres de la Commission d'évaluation transnationale et des comités locaux sont soumis à une confidentialité totale concernant les informations fournies par les candidats.

Aucune information ne sera divulguée sans le consentement du candidat.

Le choix des services dont bénéficiera chacune des entreprises sera effectué par la Commission Transnationale qui élaborera un plan de suivi pour chaque entreprise en lien avec la stratégie de développement d'entreprise.

Art.7. Durée de la procédure d'évaluation

Les partenaires prévoient d'évaluer les candidatures du 11 au 18 juin 2018.

A partir **du 25 juin 2018** chaque entreprise sélectionnée aura accès aux services spécifiques décrit à l'Article 2, dont les modalités et la durée de bénéfice seront définies avec les partenaires sur la base des disponibilités des experts.

Art.8. Traitement des données personnelles

Toutes les données fournies dans le cadre du programme FR.I.NET2 sont soumises à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, dans ce cadre vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vous adressant au partenaire de votre région. Ces informations pourront faire l'objet d'un traitement informatisé.

Toutes les données personnelles communiquées dans le cadre du projet FR.I.NET2 sont considérées comme des informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les finalités indiquées dans l'appel à candidature.

La fourniture de données est obligatoire aux fins de la réalisation des investigations préliminaires pour l'admission à la participation au projet. Le défaut d'octroi des prestations entraîne la déchéance du droit au bénéfice.

Art.9. Contact

Pour toute information complémentaire concernant l'Appel à Candidature :

REGIONE LIGURIA:

UNIONCAMERE LIGURIA, Via San Lorenzo 15/1
16123 Genova

www.lig.camcom.it

Tel. +39 010 24852 207 / 209

pec: unioncamere.liguria@legalmail.it

FI.L.S.E, Via Peschiera 16 - 16122 Genova

www.filse.it

Tel. +39 010 65631 / +39 010 8403368

pec: filse.filse@pec.cts Liguria.it

REGIONE TOSCANA:

PONT-TECH S.c.r.l., c/o CERFITT, Viale Rinaldo Piaggio 32 - 56025 Pontedera (Pisa)

www.pont-tech.it

Tel. +39 0587 274811

pec: pont-tech@pec.it

REGIONE SARDEGNA:

PROMOCAMERA, Via Predda Niedda 18 – 07100 SASSARI

www.promocamera.it

Tel. +39 079 2638824-825-818

pec: protocollo@pec.promocamera.it

REGIONE CORSICA:

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

www.ccihc.fr

Tel: +33 0495573838 / +33 0673608482

email: C.GRAZIANI@ccihc.fr

Chambre de Commerce CCIACS et d'Industrie d' Ajaccio et de la Corse du Sud

Quai L'Herminier, CS30253 – 20180- Ajaccio

www.2a.cci.fr/

tel: +33 0495515555

email : veronique.sciaretti@sudcorse.cci.fr